



## **Bulletin d'information**

### **édition spéciale COVID-19**

**20 avril 2020**

### **Personnel communal**

Le secrétariat de mairie est ouvert depuis le 16 mars les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h. Les employés du service technique et de l'école ont repris à temps partiel depuis mardi 14 avril. Tous les employés ont reçu des masques et du gel. Ils travaillent dans le respect des gestes barrières.

A ce jour, la date, la possibilité, ou les conditions d'une reprise possible de l'école communale sont inconnus. Les employées de l'école impriment et distribuent aux familles les documents de travail pour les élèves donnés par les enseignants.

### **Déchets verts - Encombrants**

➤ Ramassage des encombrants : les déchèteries sont fermées. Seul le siège du COVALDEM à Carcassonne est ouvert aux collectivités ; cela prend beaucoup de temps pour y aller. Ce service qui avait été suspendu sera proposé pour le **mardi 5 mai**. Il faudra s'inscrire en téléphonant à la Mairie, et en déposant les encombrants devant son pas de porte ce jour-là.

➤ Déchets verts : ce service reste suspendu jusqu'à la réouverture de la déchèterie de Trèbes.

Peu de dépôts d'encombrants ou autres au pied des bacs pour les déchets ménagers ou les bacs de recyclage ont été constatés. Ces actes de civisme en cette période sont à mettre en valeur.

Chacun est encouragé à entretenir son devant de porte, par exemple l'herbe sur les trottoirs (pas de désherbant).

### **Emplois saisonniers**

Ces emplois saisonniers destinés aux jeunes de Rustiques sont nécessaires et reconduits cette année, sous réserves des conditions sanitaires. Il s'agit d'emplois au service technique, de 35 heures hebdomadaires, sur 4 périodes de quinze jours, deux en juillet et deux en août. Pour candidater, il faut être majeur, de préférence être détenteur du permis voiture. Les candidat.e.s doivent déposer avant le 15 juin un C.V et une lettre de motivation en mairie (soit dans la boîte aux lettres, soit par mail : [mairie@rustiques.fr](mailto:mairie@rustiques.fr))

### **Informations pratiques**

➤ Attestation de déplacement dérogatoire : elles sont disponibles à la mairie (sur demande par téléphone, ou par mail).

➤ Fabrication de masques aux normes AFNOR : des documents sont disponibles à la mairie (conseils sur leur utilisation et aide à leur fabrication) et sur le site internet ou la page Facebook

➤ La municipalité est à disposition pour toute personne ayant besoin d'aide que ce soit pour les courses alimentaires ou pour toute autre demande.

➤ La commune est dans l'attente de consignes nationales concrètes quant à la fourniture de masques à la population en vue du déconfinement.

## Annulation des manifestations sur la commune

Toutes les manifestations sportives ou culturelles contribuant à rassembler des personnes sont annulées jusqu'au 25 juin. Cela concerne donc la cérémonie commémorative du 8 mai, la Fête de la Nature, les réservations du Foyer, de la Maison du Parc et s'applique à la fête des associations prévue le samedi 20 juin.

## Bibliothèque municipale

Sous réserve des annonces gouvernementales, la bibliothèque rouvrira à partir du mercredi 13 mai de 16h30 à 18h30, dans le respect des gestes barrières.

Vous pouvez dès à présent vous procurer des livres, qui seront livrés à domicile, en téléphonant à la mairie ou à la responsable de la bibliothèque : 04.68.78.92.19

## Conseil Municipal

La date de l'installation du nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2020 n'est pas encore connue. Dans l'attente de cette installation, c'est l'ancien conseil municipal qui gère la commune, en tenant informés des décisions les nouveaux élus.

## Consulter les informations de la commune

Le site internet de la commune : [www.rustiques.fr](http://www.rustiques.fr)

La page Facebook du village : <https://www.facebook.com/villagederustiques/>

Le panneau électronique du village (à côté de la mairie)

Le blog du correspondant de presse : <http://blog-rustiques.blogspot.com/>

**Vous pouvez aussi téléphoner à la mairie : 09.63.64.09.07** ou communiquer par mail à : [commune-de-rustiques@orange.fr](mailto:commune-de-rustiques@orange.fr)

Le secrétariat de Mairie n'est pas ouvert au public sauf cas d'urgence. La secrétaire de Mairie est présente lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h. Une permanence des élus est assurée le mercredi de 10h à 12H.

Cette situation exceptionnelle est longue et pèse sur chacun d'entre nous.

Le déconfinement est annoncé. Il sera progressif. Notre village entrera dans une période de convalescence dont la durée est inconnue. Elle sera nécessaire pour se protéger. En attendant, si votre situation professionnelle le permet, restez chez vous. Prenez soin de vous et de vos proches.